

N° 62 - bimensuel - 1^{er} mars 2000

Ministère
de la culture et
de la communication

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

**La Fête de l'internet
du 17 au 19 mars**

**2001, année du cirque
pour une reconnaissance
des arts de la piste**

**Commande publique :
20 artistes, 20 fondeurs**

Vita Nova. Photo Philippe Cibille. CNAC

Dossier
**La politique
en faveur
des arts
plastiques**

ISSN 1255 - 6270

La politique en faveur des arts plastiques

page 7

Actualité

La fête de l'internet

Se déroulera du 17 au 19 mars plongez pour mieux surfer !

page 2

Commande publique

La rencontre de 20 artistes et de 20 fondateurs

page 5

L'aide au court-métrage

Une enveloppe supplémentaire de 8 MF

page 11

2001 sera l'année du cirque

Pour la reconnaissance des arts de la piste

page 12

Les saisons culturelles étrangères en France

La Hongrie en 2001

page 14

Portrait

Claude-Eric Poiroux

Rencontre avec un cinéophile engagé

page 16

Directeur de la publication : Gérard Métoudi
Rédacteur en chef : Jean-Paul Ciret
Rédaction : Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65, Sophie de Castelneau 01.40.15.82.95
Comité de rédaction : Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Sandra Cattini, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Martine Lehmanns, Laurent Maillaud, Catherine Merlhiot
Conception graphique : Jeanne Verdoux
Impression : Maulde et Renou
N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série
Tirage : 32 000 exemplaires
2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :
 Adresser une demande écrite au DIC, Ministère de la culture et de la communication
 3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01
 Fax : 01.40.15.87.05, Minitel : 3615 Culture, internet : <http://www.culture.gouv.fr>



PLONGEZ POUR MIEUX SURFER

La fête de l'internet bat son plein à la Cité des sciences

La troisième fête de l'internet se déroulera du 17 au 19 mars prochain. Initiée par l'association pour la fête de l'internet, qui regroupe une douzaine d'associations spécialisées, elle bénéficie d'un soutien actif et conséquent des pouvoirs publics sous l'égide du ministère de la culture et de la communication.

Cette fête, qui connaît chaque année un succès grandissant, est une occasion de sensibiliser le grand public aux possibilités qu'offre le réseau des réseaux. Le ministère de la culture et de la communication y joue un rôle particulièrement actif.

Il soutient, avec les services du Premier ministre, l'organisation générale de la fête en apportant un concours financier à l'association pour la fête de l'internet. Mais c'est aussi pour le ministère l'occasion de faire connaître les initiatives qu'il prend pour favoriser l'existence de contenus culturels en ligne, tout en organisant ses propres manifestations festives.

A l'occasion du MILIA, Catherine Trautmann a ainsi pu exposer les nouvelles mesures destinées à soutenir la création d'offre culturelle sur l'internet. Les espaces culture multimédia, les bibliothèques, les écoles d'art proposent dans le cadre de la fête de nombreuses animations. A Paris, le ministère et la Cité des sciences et de l'industrie, en association avec l'ensemble des ministères, ont pris l'initiative d'une grande manifestation qui culminera les samedi 18 et dimanche 19 mars, avec un accès gratuit à la Cité des sciences.

NOUVELLES MESURES POUR SOUTENIR LA CRÉATION DE CONTENUS CULTURELS SUR L'INTERNET

Extrait du discours prononcé par Catherine Trautmann au MILIA, le 15 février 2000

La fusion AOL-Time Warner, l'accord Lagardère-Canal Plus, l'accord Vivendi-Vodafone, la fusion Vodafone-Mannesmann, toutes ces opérations confirment le rôle central de l'internet comme média, et la place décisive des industries de communication, des industries culturelles et de loisirs au cœur de la nouvelle économie.

Le rôle des entreprises de la nouvelle économie est irremplaçable. L'Etat doit aussi jouer le sien. Les pouvoirs publics américains ont financé l'internet à travers le développement des infrastructures, de la recherche, et les commandes publiques. Ils continuent à le faire en soutenant l'internet de seconde génération. Il apparaît donc nécessaire que les Etats européens et l'Union européenne interviennent pour soutenir les entreprises du multimédia et les contenus.

Je souhaite que la Présidence française de l'Union soit mise à profit pour permettre une mobilisation européenne sur cette question.

Jean-Pierre Hoss, directeur général du centre national du cinéma, vient de m'adresser des propositions pour favoriser la production de contenus, en particulier de contenus culturels, sur l'internet et les supports multimédia.

Cette année, la principale mesure sera la réorientation du

fonds d'aide à l'édition multimédia en faveur des contenus en ligne.

Depuis dix ans, ce fonds, géré conjointement par le centre national de la cinématographie et le secrétariat d'Etat à l'industrie, a aidé 370 projets, dont 200 depuis 1997. En 1999, 20 MF ont été affectés à cette action. En 2000, l'Etat y consacra 50 MF.

Des modalités plus favorables aux services en ligne vont être adoptées. Je citerai en particulier deux dispositions :

>> le financement pourra consister, pour partie, en subvention, en fonction du niveau de risque et d'innovation. Le taux de subvention pourra s'élever jusqu'à 50 %, le reste consistant en avances sur recettes.

>> une aide à la création de maquettes pourra être versée aux entreprises nouvellement créées, pour leur permettre de disposer d'un élément tangible à présenter lorsqu'elles recherchent des partenaires ou des investisseurs.

D'autre part, afin de faciliter l'accès au crédit des producteurs multimédia, je proposerai qu'un fonds de garantie spécifique soit créé à l'Institut de financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC).

Enfin, le CNC mettra en place un ensemble de services à l'attention des organismes spécialisés dans l'amorçage et l'aide à la création d'entreprises multimédia : veille juridique et économique, information sur les aides publiques nationales et européennes, expertises.

Ce nouveau dispositif va compléter les mesures d'aide

mises en œuvre par le ministère de la culture et de la communication depuis 1998 :

>> le fonds multimédia pour la presse de l'IFCIC, et le fonds de modernisation de la presse quotidienne. Ces deux fonds sont des opérations pilotées par le service juridique et technique de l'information et de la communication, qui a su moderniser ses instruments d'intervention pour les adapter à l'internet.

>> le programme pour la recherche et l'innovation dans l'audiovisuel et le multimédia - PRIAMM, conduit avec le secrétariat d'Etat à l'industrie. Créé en 1999, il a permis d'aider 32 projets pour un montant total de 43 MF.

>> les aides à la création proposées par les différentes directions du ministère, qui, en 2000, seront regroupées sous la forme d'un guichet unique.

>> enfin, le dispositif des Espaces culture multimédia - c'est une action à laquelle j'accorde une importance toute particulière parce qu'elle favorise la démocratisation culturelle de l'internet. En 2000, nous passerons de 130 à 200 Espaces culture multimédia.



Pierre Joseph. Cache-cache, 1990. Courtesy : Air de Paris

DES NOUVEAUTÉS SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Les mégalithes du Morbihan

<http://www.culture.gouv.fr/culture/arcnat/megalithes/fr/>

Dolmens, menhirs et tumulus marquent le paysage de l'ouest de la France depuis le Néolithique, il y a plus de six millénaires pour beaucoup d'entre eux.

Au moment où un succès sans précédent menace parfois jusqu'à leur conservation, ces monuments commencent enfin à être compris des chercheurs, bien qu'une part de mystère continue de les entourer. Le site Web *Mégalithes du Morbihan* constitue une initiation interactive aux différents aspects de cette première grande architecture de pierre du monde dont certaines réalisations forcent encore l'admiration des ingénieurs modernes ou alimentent l'inspiration d'artistes contemporains.

La publication électronique conçue par Charles-Tanguy Le Roux, conservateur général du patrimoine et directeur-adjoint de l'UMR 6566 du CNRS, éminent spécialiste de la question, comprend plus de 300 images, de nombreux schémas et des panoramiques des grands ensembles de Carnac et Locmariaquer.

Neuvième titre publié dans la collection électronique *Grands sites archéologiques*, *Les Mégalithes du Morbihan* sont produits par la mission de la recherche et de la technologie (direction de l'administration générale), en collaboration avec la sous-direction de l'archéologie (direction de l'architecture et du patrimoine), la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne et le CNRS.

Les prochaines livraisons de cette collection porteront sur l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre et sur l'agglomération celto-ligure d'Étremont.

Les nouvelles pages du département des études et de la prospectives

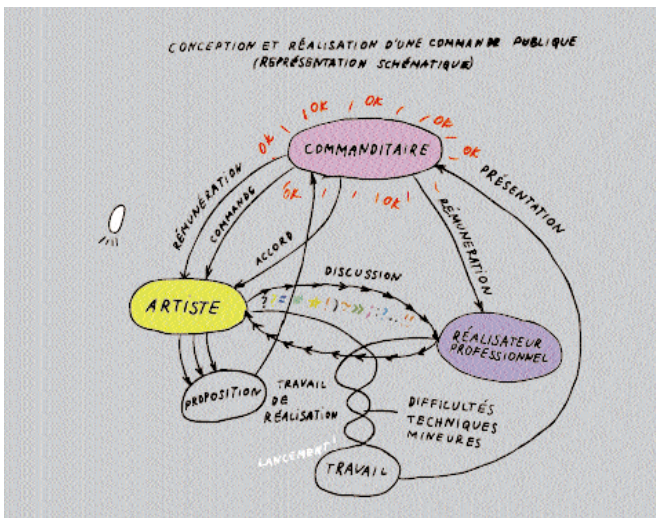
<http://www.culture.gouv.fr/culturedep>

Ces pages présentent chacune des quatre activités principales du département des études et de la prospective : les études, les statistiques, la documentation, les publications et la valorisation des études.

Les services déjà présents sur le site ont été conservés (en particulier Mini Chiffres-clés, Développement culturel, la base MNEMO, l'agenda des colloques) même si pour certains l'accès est différent.

Mais surtout la préoccupation des concepteurs du site a été de deux ordres : signaler vite et offrir plus largement ce que le département produit.

Pour illustrer ce double objectif, signalons en particulier la présence



Economiseur d'écran de Kristina Solomoukha. Sans titre 2000

du programme d'études 2000/2001 ; des appels d'offre et appels à propositions ; du questionnaire de l'enquête sur les pratiques culturelles ; de synthèses présentant les enquêtes régulières (pratiques culturelles et dépenses des collectivités) et le nouveau séminaire sur les public ; du catalogue des publications depuis 1992 par thème et par type, avec bon de commande téléchargeable ; de publications régulières, jusqu'alors diffusées vers un public très étroit (les Notes de l'Observatoire de l'emploi culturel par exemple) ; du bulletin bibliographique des articles et livres sélectionnés dans le mois ; et de la liste complète des abonnements aux journaux et revues

Le Répertoire de l'ethnologie de la France

www.culture.fr/documentation/repethno/pres.htm

Le Répertoire de l'ethnologie de la France recense les chercheurs et organismes dont les travaux se rattachent à la connaissance ethnologique de la France. Elle comprend six index : chercheurs et spécialistes (environ 700) ; organismes (environ 950) ; catalogues et périodiques ; chercheurs et spécialistes par département(s) géographiques(s) sur le(s)quel(s) portent leurs activités ; organismes par département(s) géographique(s) sur le(s)quel(s) portent leurs activités ; thèmes de recherche.

Christine Langlois, responsable des publications à la mission du patrimoine ethnologique de la direction du patrimoine et de l'architecture, est à l'origine de ce répertoire :

« Depuis janvier 2000, la base est consultable sur internet.

Les deux principaux avantages sont qu'elle touche ainsi un public plus large et lui permet des recherches croisées (par thème et par région), et que les mises à jour sont facilitées.

Les mises à jour sont en effet permanentes : les chercheurs sont incités en consultant l'écran à communiquer à la mission les modifications intervenues, et à faire connaître les autres personnes ou les organismes qui pourraient avoir leur place dans le répertoire. »

Ouverture du site à l'occasion du Français comme on l'aime

www.inalf.ivry.cnrs.fr/parfums

L'INaLF ouvre un site sur les parfums et la littérature française. Les écrivains de langue française ont souvent évoqué les parfums et les odeurs : retrouvez une sélection de citations sur le site de l'INaLF, qui a sélectionné un éventail d'exemples parmi les 11 000 occurrences qu'il a recensées.

PRÉSENTATION D'ŒUVRES EN LIGNE ET DE CÉDÉROMS LE 17 MARS PROCHAIN

www.culture.fr/entreelibre

La délégation aux arts plastiques mène une politique en faveur de la création artistique dans le domaine des nouveaux médias. Elle attribue par le biais du Fiacre, Fonds d'incitation à la création, des aides ponctuelles pour la réalisation de projets utilisant les technologies numériques. Dans le cadre du soutien à la diffusion, elle apporte aussi son appui à des structures et des manifestations concernant le multimédia. Parallèlement, des œuvres numériques sont acquises par le Fonds national d'art contemporain.

A l'occasion de la fête de l'internet, différentes œuvres qui s'inscrivent dans le cadre de cette politique globale seront montrées.

La commande publique d'une collection de 10 reposeurs d'écran 2000 a été passée à 10 jeunes artistes contemporains : Stéphane Calais, Serge Comte, Franck David, Paul et Yoon Ja Devautour, Valéry Grancher, Bernard Joisten, Géraldine Pasto-Lloret, Philippe Ramette, Kristina Solomoukha, Taroop et Glabel. Les artistes explorent la spécificité de l'économiseur d'écran : image de faible énergie, en mouvement, celle-ci devient opérationnelle à l'écran lorsque le poste de travail est au repos. Les différentes œuvres mettent en perspective le rapport qui s'instaure entre le poste de travail et son usager, entre le temps de travail et le temps laissé vacant entre deux opérations.

Destinée à la diffusion de l'art contemporain, cette collection sera exposée dans l'espace public de l'internet. Elle accompagnera le *Catalogue perceptuel* de Pierre Joseph, dernier projet « d'entrée libre », réalisé au titre de la commande publique qui sera diffusé sur le serveur du ministère.

Une sélection de sites d'artistes et d'œuvres sur cédérom sera présentée : *Gageure 1,0* de Martin Le Chevallier, *Beach* de Marcus Kreiss, *Maniaco* de Frédéric Danos et Cédric Scandella ainsi que des travaux de Peter Downsborough et d'Eric Maillet...

Un atelier de création en ligne réalisé en collaboration avec des écoles d'art fonctionnera en direct.

Renseignements : Dap, Tel : 01.40.15.74.60

LA CITÉ DES SCIENCES OUVRIRA SES PORTES GRATUITEMENT LES 18 ET 19 MARS PROCHAIN POUR LA FÊTE DE L'INTERNET

Du 14 au 19 mars, l'ensemble des services publics sera présent à la Cité des sciences pour fêter l'internet. Cent-vingt ordinateurs en accès libre permettront aux visiteurs de découvrir des centaines de sites publics et privés présentant un intérêt pratique. Ce village internet sera divisé en huit quartiers :

- >> Vie pratique
- >> S'informer
- >> Arts et culture
- >> Apprendre
- >> Travailler
- >> Être citoyen
- >> Vivre mieux
- >> Acheter, vendre

A cette occasion, de nombreux débats seront organisés : développer la citoyenneté des jeunes grâce à l'internet ; développer des pratiques en ligne pour l'administration locale ; la création en ligne ; les richesses de l'internet culturel...

Cette année, un site temporaire (www.fetedelinternet.com) permettra à tous ceux qui ne peuvent se déplacer à la Cité des sciences de suivre en direct ce qui s'y passe, et plusieurs vidéo-transmissions permettront aux intervenants de dialoguer à distance.

Commande publique

UNE RENCONTRE DE 20 ARTISTES ET DE 20 FONDEURS

C'est sous un beau titre emprunté au poète Francis Ponge ... *rayons du sourire et de la volupté*, évocation sensible du monde de l'art, que Catherine Trautmann a présenté les 20 œuvres d'art réalisées dans le cadre d'une commande publique qui associe 20 artistes contemporains à 20 fondeurs. Le point sur une profession au savoir-faire irremplaçable.

Une commande publique pour la réalisation d'œuvres d'art contemporain dans des fonderies vient de trouver son aboutissement. Vingt artistes ont été sollicités, de Vladimir Skoda à Jason Karaïndros et de Marie-Christine Picard de Gennes à Jean-Michel Sanejouand, témoignant de la grande variété de la création contemporaine. Chacun a conçu, en collaboration avec un atelier de fonderie, une œuvre tirée en trois exemplaires.

Cette rencontre entre artistes et fondeurs est une nouvelle occasion de démontrer la vigueur et la diversité de la création plastique et, plus spécifiquement encore, de souligner les qualités d'une profession, la fonderie, qui, malgré des difficultés économiques, a su conserver un rôle et un savoir-faire irremplaçables. Nouvelle illustration aussi de la relation féconde qui existe entre artistes et maîtres d'art.

Un fonds constitué pour des expositions itinérantes

Les œuvres feront l'objet d'une très large diffusion par l'organi-

sation de nombreuses expositions dans des musées, centres d'art et centres culturels en France et à l'étranger, sous la conduite de l'AFAA, association française d'action artistique.

Cette collection a été réalisée à l'instar de la commande publique de 1997, *Heureux le Visionnaire* qui associait 40 artistes et 30 ateliers d'estampes, et qui avait remporté un vif succès et fait l'objet, à ce jour, de plus de cent expositions en France et à l'étranger. L'exposition *Métissages* rassemblait, elle aussi, pour la première fois, en France, en 1998, trente-deux œuvres (dentelles, broderies, tapis, tapisseries) nées du dialogue entre certains métiers d'art et 23 artistes de différentes nationalités parmi les plus contemporains. S'enrichissant régulièrement de créations

nou-

velles, elle fut présentée en 1999, parmi d'autres lieux d'exposition au College California Art & Craft, à San Francisco, Etats-Unis.

Un catalogue illustré, 20 artistes 20 fondeurs, a été édité par le CNAP (75F)



Vladimir Skoda. Harmonius Mundi. Photo Franck Fleury



Jean-Michel Othoniel.
Colonne pour le place Colette.
Photo : Franck Fleury

Jason Karaïndros.
Eveil.
Photo Franck Fleury



18^e festival Jazz à Marciac, Marciac Gers, 1995. Wynton Marsalis (trompette)
Etats-Unis. © Guy Le Querrec / Magnum photos

EXPOSITION

Magnum, essai sur le monde

Jusqu'au 7 mai 2000 à la Bibliothèque nationale de France, site Richelieu

56 photographes-auteurs de l'agence Magnum dressent un état du monde, en images, depuis la chute du mur de Berlin. 400 clichés qui offrent un large éventail des styles de photographies documentaires, d'Henri Cartier-Bresson à Marin Parr, de Josef Koudelka à James Nachtwey, de Raymond Depardon à Martine Franck. L'exposition sera présentée en Europe, au Japon et aux Etats-Unis.

Renseignements : 01.53.79.59.59

DÉBAT

« A quoi servent les expositions ? »

22 mars, auditorium du Louvre

Une journée-débat, organisée le mercredi 22 mars à l'auditorium du Louvre, dans le cadre du cycle *Musée-musées*, permettra de s'interroger sur les enjeux et les fonctions spécifiques des expositions temporaires.

La journée se terminera par un débat introduit par la projection d'un entretien filmé avec F. Haskell, historien d'art.

Mercredi 22 mars 2000, à partir de 10h.

Renseignements : 01.40.20.51.86.

Réervations : 01.40.20.84.00

GRAND PRIX DE LA COMMUNICATION INTERNATIONALE

Les journalistes de l'Association de la presse étrangère ont récompensé la communication du Centre de recherche et de restauration des musées de France ainsi que celle du musée d'art contemporain de Lyon le vendredi 28 janvier 2000. Le Centre de recherche et de restauration des musées de France est lauréat dans la catégorie des établissements publics et le musée d'art contemporain de Lyon a reçu une mention spéciale du jury.

PUBLICATION

Les animaux pensent-ils ? s'interroge Terrain dans sa dernière livraison

Convaincus que ce qui se passe « dans la tête » des animaux peut nous apprendre beaucoup, et peut-être y compris sur nous-mêmes, la revue d'ethnologie *Terrain* propose dans son n° 34 de revenir dans son dossier anthropologique sur la question de « l'intelligence animale ».

Terrain, n° 34, revue d'ethnologie éditée par le ministère de la culture (DAPA). 90 F

EXPOSITION

Les Esprits, l'Or et le Chamane 6 avril >> 10 juillet 2000

Cette exposition, organisée par la Réunion des musées nationaux et le musée de l'or de Bogota (Colombie), en collaboration avec l'établissement public du musée du quai Branly, permettra de découvrir 300 des plus belles pièces en or ou en céramique du musée de l'or. La présentation éclairera le rituel qui présida à la création de ces pièces dans les Andes du nord-ouest entre 1000 av. J.-C. et 1500 ap. J.-C. et initiera le visiteur à la cosmogonie indienne.

Galerías nationales du Grand Palais

RÉTROSPECTIVE

« Bach à l'écran »

12 février >> 8 mars 2000

L'auditorium du Louvre présente une rétrospective *Bach à l'écran*, qui permettra de mesurer, sur plus d'un demi-siècle d'archives consacrées à Jean-Sébastien Bach, la formidable évolution de l'interprétation musicale au XX^e siècle.

Près de deux cents documents rares sur les interprètes qui ont contribué à faire vivre la musique de Bach (Wanda Landowska, Marcel Dupré, Pablo Casals, Glenn Gould ...) sont présentés.

Renseignements : 01.40.20.51.86

Réervations : 01.40.20.84.00

CINÉMA

Signature d'une convention avec la région Aquitaine

Dans le cadre du FIPA à Biarritz, la convention de développement cinématographique entre la l'Etat (CNC et DRAC) et la région Aquitaine a été signée le 22 janvier dernier. Financés par l'Etat (800 000 F) et par la région (près de 3,4 MF), les trois points de cet accord prévoient : la poursuite de *Lycéens au cinéma*, l'opération de sensibilisation et de formation à la culture cinématographique ; le soutien à la commission régionale du film *Aquitaine tournage* et le fonds d'aide à la production avec une intervention nouvelle en direction des premiers et seconds longs métrages.

PUBLICATION

Une ethnologie du rugby

Assurément, le rugby apparaît comme l'un des sports les plus virils. Pourtant, Anne Saouter s'est interrogée sur les « jeux du masculin et du féminin » dans ce sport qui, en apparence, laisse peu de place aux femmes. Amitiés viriles ? rôle des « veuves du rugby », les épouses de joueurs ? présence des femmes avec la joueuse de rugby ? Toutes ces questions dessinent l'ethnographie d'un territoire inattendu.

Anne Saouter

Être rugby, jeux du masculin et du féminin,

coédition de la mission du patrimoine ethnologique et des éditions de la maison des sciences de l'homme, 125 F

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

249 agents rejoignent

le ministère de la culture

A la suite du rattachement du domaine de l'architecture au ministère de la culture et de la communication en mars 1995, il avait été demandé aux agents de la direction de l'architecture qui appartenaient jusqu'alors au ministère de l'équipement, après avoir été placés sous contrat au sein du ministère de la culture pendant une période, de choisir entre trois options : soit ils souhaitaient conserver leur statut au sein du ministère de l'équipement ; soit ils souhaitaient prolonger leur contrat par voie de détachement au sein du ministère de la culture ; soit enfin ils souhaitaient être rattachés au sein du ministère de la culture. Après une consultation de tous ces agents par le ministère de la culture, il apparaît que sur 629 agents concernés (toutes catégories confondues), 249 ont opté pour une intégration ou un détachement dans un corps du ministère de la culture. Les autres agents concernés ont préféré opter pour leur maintien au ministère de l'équipement.

COLLOQUE

L'avenir des musées

23 >> 25 mars, auditorium du Louvre

Les musées ont connu, depuis vingt ans, un étonnant développement. Sont-ils, parvenus à un apogée, après lequel risquent de venir le déclin et l'assoupissement ou bien ont-ils au contraire acquis, pour longtemps, une place centrale dans la vie sociale ? Un colloque international organisé à l'auditorium du Louvre, les jeudi 23, vendredi 24 et samedi 25 mars 2000, s'efforcera de répondre à cette question - fondamentale - ainsi qu'à bien d'autres concernant l'avenir des musées.

Entrée libre dans la mesure des places disponibles.

Renseignements : 01.40.20.51.55

Dossier :

La politique en faveur des arts plastiques

bimensuel - 1^{er} mars 2000 - n° 62

Lors d'une conférence de presse, le jeudi 10 février dernier, Catherine Trautmann a présenté sa politique en faveur des arts plastiques. Avant de développer les quatre axes principaux de cette politique, nous vous proposons les extraits les plus significatifs de son discours.

CATHERINE TRAUTMANN

« Nous devons garantir la liberté de création sous toutes ses formes et prendre le risque de la création »

Placer l'artiste au cœur de l'action de mon ministère tel est l'objectif fixé à la délégation aux arts plastiques.

Rétablir le dialogue avec les artistes passe par une association renforcée avec eux, pour mieux assurer la transparence des choix artistiques. A titre d'exemple, un conseil scientifique constitué d'artistes, a été créé parallèlement à l'association de gestion du Palais de Tokyo, elle-même présidée par Pierre Restany. Quant au Centre de recherche artistique du Palais de Tokyo, dont le but est d'offrir une formation professionnelle à de jeunes artistes, complémentaire à celle offerte par les écoles d'art, il sera dirigé par Ange Leccia.

Je souhaite qu'entre l'art qui investit l'espace, et l'architecture qui le modèle, une coopération plus affirmée s'instaure. C'est le nouvel axe de travail de la délégation aux arts plastiques en matière de commande publique qui s'inscrit dans une perspective plus urbaine et plus conforme

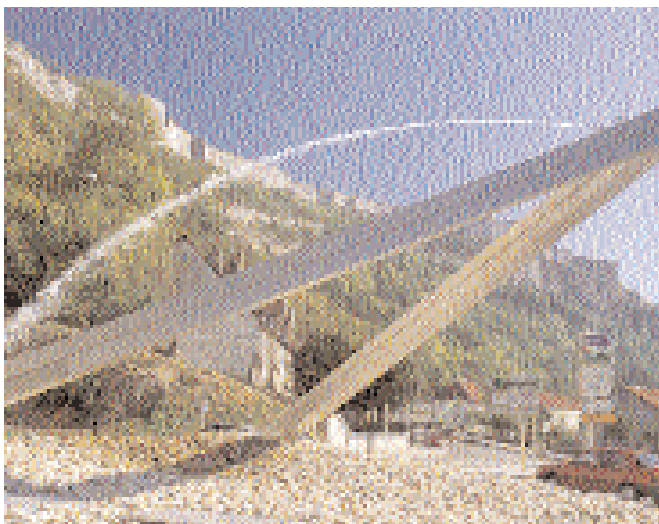
aux priorités gouvernementales. C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet de parc de sculptures du Jardin des Tuileries dont la deuxième phase permettra de présenter, dès le mois de mai prochain, la diversité des courants contemporains de la création. Elle regroupera notamment des artistes majeurs comme Giuseppe Penone, Lawrence Weiner, Carl André, François Morellet, Daniel Dezeuze et Louise Bourgeois.

Aujourd'hui comme hier, l'Etat et ses partenaires doivent garantir la liberté de création sous toutes ses formes et prendre en compte le risque inhérent à toute création. Il y a ici ou là des velléités d'entraver cette liberté du créateur, je tiens à dire que celles et ceux qui s'engageront à nos côtés, par le biais de conventions d'objectifs, ne pourront déroger aux principes fondamentaux de liberté d'expression définis par la charte de mission de service public ; si tel était le

cas, je demanderais au délégué aux arts plastiques et aux représentants de l'Etat en région de se désengager financièrement. Car face aux menaces exercées sur la création, je ne serai pas une ministre du compromis, il faut que chacun le comprenne et mesure la portée de ses actes.

Le programme de consolidation et de développement du secteur des arts plastiques nécessite des moyens complémentaires et constitueront une priorité budgétaire en 2001.

ADAPTER LE SOUTIEN À LA CRÉATION À L'ÉVOLUTION DES RÉALITÉS ARTISTIQUES



François Morellet, *Le Delta du Doubs* (photo Gérard Benoit)

Placer l'artiste au centre de l'action publique

Un Centre de ressources sera créé afin de mieux informer les artistes et les professionnels de leurs droits et obligations en matière fiscale et sociale ainsi que de l'ensemble des données concernant l'exercice de leur vie professionnelle dans des domaines comme les appels d'offres nationaux et européens, les appels à projets et tous les aspects économiques du secteur. Ce centre vise également à apporter une information claire, actualisée, disponible sous différents formats (papier, en ligne, téléphonique) sur les aides et allocations en direction des artistes ainsi que de l'ensemble des professionnels de l'art contemporain. La Maison des artistes a déjà mis en place une consultation juridique par téléphone avec le soutien financier de la délégation aux arts plastiques. Les questions posées par les artistes seront réunies sous forme de fiches.

De plus, la mise en place de la couverture maladie universelle conduit le ministère de la culture et de la communication et le ministère de l'emploi et de la solidarité à réfléchir aux modifications à apporter au régime de sécurité sociale des artistes auteurs.

La DAP souhaite associer les artistes et leurs représentants aux instances de décision et de consultation - commissions, conseils d'orientation et conseil d'administration du Centre national des arts plastiques. Outre le conseil scientifique constitué au sein du Palais de Tokyo, ces responsabilités concernent, par exemple, des équipements comme le Studio/Ecole du Fresnoy confié à Alain Fleischer ou des écoles d'art comme celle de Cergy actuellement dirigée par Patrick Raynaud.

Améliorer les conditions de la création

Les commandes publiques, les acquisitions par le Fonds national d'art contemporain, les aides à la création (en 1999, le Fiacre a accordé 37 aides pour 1 825 000 F, 150 aides individuelles ont été attribuées en régions) et le soutien à l'action des fonds régionaux d'art contemporain et des centres d'art seront poursuivis.

Le dispositif des aides individuelles qui est pérennisé tient compte de l'importance des graphistes, des designers, des créateurs des métiers d'art et de l'impact croissant des nouvelles technologies dans ces secteurs.

Le financement de la construction et de l'aménagement d'ateliers d'artistes est évidemment maintenu dans son intégralité, même si une attention particulière est portée aux formes collectives d'organisation et de travail, en particulier à travers l'investissement, par les artistes, de friches industrielles.

Le fonds d'incitation à la création poursuit l'objectif de la constitution au sein de l'édition française d'un fonds théorique important sur l'art moderne et contemporain et a consacré 2 600 000 F, en 1999, à l'édition ou la coédition dans ce domaine.

Les allocations de recherche aux restaurateurs d'œuvres d'art seront amplifiées et feront l'objet d'une information régulière auprès des professionnels.

Le soutien aux galeries d'art contemporain, en sus des achats d'œuvres par le FNAC prend la forme d'aides à la première exposition (800 000 F en 1999) et d'aides à la participation aux foires internationales (400 000 F en 1999).

Le développement du marché de l'art est également soutenu par des incitations fiscales. Dans le cadre de la loi de finances pour 2000, la taxe forfaitaire sur les plus-values est ramenée de 7% à 4,5%. De plus, la possibilité pour les professions libérales constituées en sociétés de bénéficier de la réduction d'impôt prévue par la loi en faveur du mécénat a récemment été confirmée par le ministère des finances.

La délégation aux arts plastiques poursuit son aide aux salons d'artistes ; une contribution de 4 MF a été versée en 1999 pour faciliter leur installation dans le cadre de l'espace Eiffel Branly. Au-delà de l'année 2000, ils seront accueillis au musée du Luxembourg, à l'espace Auteuil et au Carrousel du Louvre.

L'insertion des jeunes artistes dans le marché européen est encouragée par le développement de l'activité de réseaux internationaux. En 1999, la contribution de la DAP à différents programmes s'est élevée à près de 700 000 F.

En réponse au développement de l'usage des technologies numériques, la délégation, qui intervient déjà au titre du Fiacre, des achats pour le FNAC et de la commande publique, soutient des organismes détenteurs d'un parc technologique pour accueillir des artistes en formation ou en production (Grand Canal, Le Fresnoy).

METTRE EN MOUVEMENT LES ACTEURS DE L'ART CONTEMPORAIN

UNE CHARTE DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC POUR LES ARTS PLASTIQUES

Les centres d'art, les fonds régionaux d'art contemporain ou les écoles d'art, concourent à la sensibilisation et à la formation des publics. Faciliter l'accès aux œuvres de l'art contemporain est une priorité constante des responsables des institutions, qu'ils soient élus ou professionnels. C'est à cette fin qu'a été élaborée une charte des missions de service public.

Rédigée dans l'intention de garantir la liberté de création, cette charte, outre la gestion et l'organisation de ces institutions, détaille les responsabilités de chacun des acteurs. Les conventionnements autour des projets artistiques et culturels des directeurs de FRAC et de centres d'art permettent de clarifier les objectifs de ces structures pour trois années, en matière de collection, de programmation artistique, de pédagogie et de développement. 19 conventions doivent être renouvelées en 2000 et 2001.

La politique de démocratisation

Des ateliers d'expression artistique sont progressivement mis en place dans les lycées, en lien avec les écoles d'art, pour faire connaître les modes d'élaboration de l'art d'aujourd'hui.

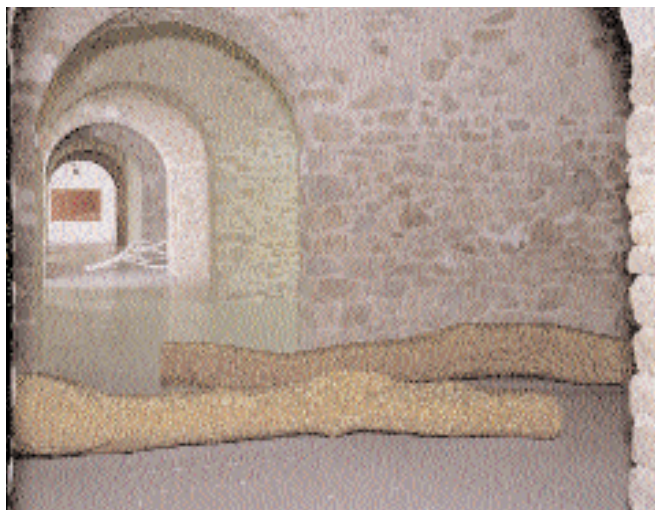
Les services aux publics des FRAC et des centres d'art sont renforcés, notamment avec les emplois-jeunes de médiation culturelle dont une centaine a été créée en 1999.

Quatre centres de formation de plasticiens intervenants seront mis en place en 2000 à l'école nationale d'art de Bourges et dans trois écoles municipales, Amiens, Marseille et Strasbourg.

Des guides destinés aux relais des publics (enseignants, animateurs...) sont publiés et diffusés sur l'internet. Ils concernent l'offre des structures d'art, les productions audiovisuelles et des ouvrages de sensibilisation.

La présence de l'art contemporain sur les services en ligne sera développée grâce au site internet de la délégation aux arts plastiques (intégré au site du ministère de la culture) à partir duquel des liens hypertextes permettront d'accéder à des expositions virtuelles, des sites d'artistes, des images des œuvres des collections des FRAC et du FNAC.

L'espace urbain est l'un des terrains privilégiés de l'art public.



FRAC Limousin.

Le retour des tramways dans la plupart de nos grandes villes de région (Strasbourg, Nantes, Montpellier, Orléans, Rouen, demain Bordeaux et Nancy) permet le lancement d'ambitieux programmes de commandes. Des réalisations feront intervenir, dans un souci de croisement des disciplines, des plasticiens mais aussi des paysagistes, des architectes et des designers.

L'une des nouvelles priorités de la délégation aux arts plastiques sera désormais d'inscrire la commande publique dans une perspective urbaine, plutôt que décorative ou commémorative. La collaboration entre l'art et l'architecture, doit s'exprimer aussi dans le domaine de l'enseignement. L'expérience de rapprochement d'écoles d'art, d'architecture et d'ingénieurs menée, depuis plusieurs années, avec les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau, permet d'élaborer les fondements d'une culture commune de l'espace.

Le développement de l'action internationale

Le développement de l'action internationale en 2000 vise principalement à :

- amplifier et structurer les échanges artistiques par la consolidation des réseaux d'art contemporain en Europe ;
- renforcer la promotion de la scène française lors de manifestations internationales (biennales, foires d'art contemporain) ;
- développer, en coopération avec les partenaires concernés, les expositions à l'étranger à partir des collections publiques (FNAC et FRAC) et les coproductions entre centres d'art et musées internationaux.



Ecole régionale des beaux-arts, Le Mans. Atelier infographie © DR.

MODERNISER LES STRUCTURES

La délégation aux arts plastiques, créée en 1982, en même temps que l'établissement public Centre national des arts plastiques, est organisée par un arrêté modifié du 15 février 1989.

Conçue autour de procédures mises en œuvre au niveau central, elle n'est plus en phase avec l'important mouvement de déconcentration intensifié ces dernières années qui a fait des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) les responsables de l'application des politiques et les partenaires directs des institutions territoriales.

Elaboré après une réflexion interne nourrie auprès des partenaires administratifs et syndicaux de la DAP, le nouvel organigramme, actuellement en cours d'approbation, a d'abord pour objet de mieux positionner la DAP sur les fonctions de conception, de pilotage central et d'évaluation des politiques à mener, selon les principes d'organisation propres aux administrations centrales.

Réforme du Centre national des arts plastiques (CNAP)

A l'origine, cet établissement public a été créé comme moyen de regrouper dans un même ensemble les structures et procédures relevant de la délégation aux arts plastiques : écoles nationales d'art, manufactures de Sèvres, manufacture des Gobelins et Mobilier national, fonds national d'art contemporain, commande publique nationale, fonds d'incitation à la création et soutien aux métiers d'arts.

L'hétérogénéité de cet ensemble, la confusion entre services centraux de la DAP et du CNAP, font que cette formule n'a pas aujourd'hui la cohérence et le mode de fonctionnement souhaitables pour remplir au mieux les missions qui sont les siennes. C'est en fonction des caractéristiques propres à chacun d'entre eux, de leurs missions et objectifs, qu'au terme de la réflexion engagée qui doit être menée à bien en 2000, le ministère proposera les formules institutionnelles les plus adaptées.

RENFORCER LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Un plan d'action sur les enseignements des arts plastiques vient d'être annoncé. Il reprend les conclusions du rapport Imbert sur trois plans : étudiants, enseignants, écoles d'art.

Étudiants

Pour les étudiants, l'alignement des taux de bourses sur ceux pratiqués par le ministère de l'éducation nationale s'est traduit par :

- une augmentation de 10 % du taux moyen des bourses offertes (16 000 F en 2000 contre 14 500 F en 1998) ;
- une croissance de 8 % depuis un an du nombre de boursiers (3 429 pour l'année 1999/2000 contre 3 188 pour l'année 1998/99).

Les diplômes délivrés par les écoles d'art ne sont pas des diplômes universitaires. La DAP envisage de permettre l'organisation de véritables 3^e cycles, menant à une reconnaissance commune de l'université et du ministère de la culture. Le positionnement de ce titre (DEA, thèse) permettrait, de réaménager l'échelle des diplômes.

Écoles d'art

Les crédits destinés aux subventions des écoles d'art municipales et régionales sont passés de 81 MF en 1998 à 90 MF en 1999 et 98 MF pour 2000, soit une augmentation de 21 % en 2 ans. La mise en place de contrats d'objectifs devra permettre de situer dans un cadre pluriannuel, les projets pédagogiques spécifiques de chaque école concernée.

En matière d'investissement, l'Etat consacré près de 20 MF par an aux écoles d'art municipales et régionales. Le financement des équipements en nouvelles technologies, traduit une orientation prise en compte dans les contrats de plan Etat-Région.

Ni régie directe, ni système associatif, le nouveau statut des écoles d'art territoriales (communales) pourrait ainsi trouver, dans l'établissement public local, avec une adaptation à la réglementation générale sur les enseignements artistiques (loi de 1988 et textes pris pour son application), une formule pertinente de négociation des concours de l'Etat.

Enseignement

La situation du corps des professeurs des écoles nationales d'art (155 agents) n'est sans doute pas aujourd'hui en pleine adéquation avec l'importance des missions qui sont les siennes. La carrière des professeurs des écoles nationales est calquée sur celle des enseignants du secondaire (professeurs certifiés), alors qu'ils interviennent dans un cursus post baccalauréat et possèdent une qualification élevée. Les orientations retenues consistent, à reconnaître dans les textes la diversité et la qualification des missions du corps, notamment en donnant à ces professeurs la possibilité de bénéficier de périodes de plus grande disponibilité par rapport aux tâches d'enseignement pour se consacrer à des activités relevant de la recherche.

AIDE AU COURT-MÉTRAGE

Une enveloppe supplémentaire de 8 MF



Le tueur de petits poissons par Alexandre Gavras, KG Productions



Emmanuelle Devos dans La tentation de l'innocence de Fabienne Godet, Production : Lazennec Tout Court
Photo : C. Henry

Le secteur du court-métrage est reconnu pour son dynamisme et sa capacité à faire émerger de nouveaux talents, mais aussi... pour sa fragilité financière. La faiblesse des débouchés commerciaux (voir le tableau ci-dessus) n'encouragent pas les producteurs de long-métrage à investir des

moyens pour un travail de prospection et de découverte de jeunes talents. De leur côté, les auteurs ont souvent recours au « système D » pour produire leur court métrage ou sont soutenus par des sociétés de production spécialisées, souvent dans des situations précaires.

Face à ces difficultés, Catherine Trautmann a annoncé, lors du 22^e festival du court-métrage de Clermont Ferrand, la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide au court-métrage. Effectif dès le mois de mars, le dispositif repose sur une aide sélective aux programmes annuels d'entreprises de production spécialisées dans le court-métrage. Il s'agit de soutenir et d'encourager la prise de risque effectuée par les sociétés les plus dynamiques et les plus méritantes de ce secteur.

LE NOUVEAU DISPOSITIF

L'aide sera attribuée par la commission des contributions financières dont Marie Masmonteil assurera la présidence pour l'année 2000.

Les entreprises titulaires de la carte de producteur du court-métrage délivrée par le CNC pourront y accéder.

LE COURT-MÉTRAGE EN CHIFFRES

Production annuelle :

434 autorisations de production délivrées
474 visas d'exploitation délivrés à des courts-métrages

Diffusion en salle :

24 courts-métrages exploités en première partie de programme
7 programmes complets de courts-métrages exploités

Les candidatures des sociétés seront appréciées une fois par an par la commission, sur la base d'évaluation quantitative et qualitative de leur activité passée, et de la présentation d'un programme annuel de production de 2 à 5 projets de films de court-métrage par an.

En outre, les aides avant réalisation (dites contributions financières aux projets de films), et les aides après réalisation (dites prix de qualité), sont maintenues, essentiellement sur critères artistiques, en faveur des producteurs et des réalisateurs.

Enfin cette réforme permettra de favoriser l'utilisation de musiques originales dans des films de court-métrage, en attribuant un complément d'aide aux projets de films qui proposent un projet musical ambitieux.

UN EFFORT FINANCIER CONSÉQUENT

Au total, avec cette enveloppe supplémentaire de 8 MF, le CNC soutiendra la production de court-métrage à hauteur de 30 MF, soit une augmentation nette de 36% par rapport 1999.

LE COURT-MÉTRAGE AU LYCÉE

La ministre a annoncé qu'un programme de film de court-métrage sera, dès la rentrée 2000-2001, proposé dans les lycées dans le cadre de l'enseignement spécialisé du cinéma et de l'audiovisuel. Elle a par ailleurs souhaité un renforcement des conventions de développement cinématographique avec les collectivités territoriales, qui interviennent de manière croissante dans le financement de la production de courts-métrages : près de 9 MF en 1999.

2001, ANNÉE DU CIRQUE

Pour la reconnaissance des arts de la piste



Spectacle Vita Nova. © Philippe Cibille

Catherine Trautmann a dévoilé, le 10 février dernier, les quatre volets de son plan en faveur des arts de la piste : création et diffusion, enseignement, accueil et valorisation patrimoniale. L'année 2001 sera l'année du cirque pour que cette discipline majeure du spectacle vivant soit reconnue comme telle.

POURQUOI UNE ANNÉE DU CIRQUE ?

Parce que les arts du cirque récemment pris en compte par le ministère de la culture doivent être reconnus comme une discipline majeure du spectacle à l'instar du théâtre et de la danse, Catherine Trautmann a décidé de faire de 2001 l'année du cirque.

L'une des premières missions du ministère de la culture est de favoriser les écritures contemporaines : le cirque de création aura donc toute sa place dans ce plan. Pour autant, la problématique de la création doit être croisée avec un regard attentif porté sur le cirque de tradition et les difficultés économiques d'une discipline tout entière. Les actions qui seront engagées profiteront donc à toutes les formes de cirque.

Dès cette année, les crédits consacrés aux arts de la piste seront augmentés de plus de 5 MF sur le seul titre IV (crédits d'intervention), en 1999 l'intervention en faveur des cirques étant de 40 MF, cela représente une progression de 12%.

De plus, l'aide directe du ministère aux équipes artistiques fait l'objet d'une mesure nouvelle d'1 MF.

LA CRÉATION ET SA DIFFUSION

Pour ce qui est de la diffusion des spectacles, un programme de 150 « scènes conventionnées » en 3 ans est établi. Certaines d'entre elles affirment dans leur préfiguration d'ores et déjà une spécificité arts du cirque très marquée. On peut citer les villes d'Elbeuf, d'Auch, de Cherbourg, de Châteauroux et de Lannion. De nombreuses scènes nationales sont aussi fortement impliquées dans la diffusion du cirque, voire commencent à s'inscrire dans les dispositifs de production et coproduction.

Le programme d'équipement des cirques sera également renforcé. Plutôt que de maintenir une « aide à l'innovation scénique » mal adaptée aux besoins du secteur, un fonds d'investissement, doté de 2 MF sera créé dès 2000. Tous les types de cirques y seront éligibles.

L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les services du ministère préparent un véritable schéma directeur de l'enseignement et de la formation professionnelle dans le domaine du cirque, comme d'ailleurs dans les autres disciplines du spectacle vivant. On dénombre aujourd'hui près de 600 écoles de cirque. Sur ce réseau, le ministère de la culture et de la communication avec le ministère de la jeunesse et des sports, exerce une responsabilité particulière sur deux points prioritaires :

>> Premier point : les questions de sécurité. Catherine Trautmann a signé avec Marie-Georges Buffet une convention nationale sur la sécurité qui fait de la charte de la fédération française des écoles du cirque un instrument de référence ;

>> Deuxième point la qualification des formateurs, incluant cet aspect de sécurité, sur laquelle le ministère de la culture et de la communication travaille avec le ministère de la jeunesse et des sports.

Une coopération existe également avec le ministère de l'éducation nationale. Cette année pour la première fois un bac option cirque sera créé à Châtelleraud. Cette opération à caractère expérimental devra être évaluée et le cas échéant étendue.

En ce qui concerne la formation professionnelle : le schéma directeur permettra de renforcer la cohérence de ce réseau. Dans ce cadre, la responsabilité particulière de l'école nationale du cirque sera précisée. La ministre a souhaité qu'un groupe de travail qui réunirait la FFEC, le CNAC, des représentants des écoles et de l'Etat

fasse des propositions opérationnelles qui pourraient être mises en chantier en 2001, pour l'année du cirque.

ACCUEIL, IMPLANTATION ET ITINÉRANCE

Une charte de l'accueil d'un cirque va être élaborée en collaboration avec le ministère de l'intérieur, les associations d'élus locaux, les collectivités locales les plus actives et, bien entendu, les professionnels. Elle sera rendue publique l'année prochaine et c'est l'association Hors les Murs qui est chargée d'engager sa préparation sans délai.

LA VALORISATION ET LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE

Enfin, Catherine Trautmann a exprimé son souci, de mettre en valeur le patrimoine circassien et notamment par une présentation à Paris d'une grande exposition organisée par le musée national des arts et traditions populaires, en collaboration avec la Principauté de Monaco, intitulée : *Les riches heures du cirque*. Il y aura également d'autres manifestations sur l'art, la photographie, les jeux ou les jouets sur le thème du cirque, faisant appel aux collections et fonds publics et privés.

AVEC QUI METTRE EN ŒUVRE CETTE ANNÉE DU CIRQUE ?

Les collectivités territoriales, et singulièrement les villes, constituent les partenaires à mobiliser en priorité.

Les villes qui ont fait ou feront le choix de scènes conventionnées « arts de la piste », implantent des cirques ou s'impliqueront particulièrement en 2001 dans des manifestations événementielles seront retenues par l'Etat comme « pôles » de l'année du cirque, ayant vocation à structurer les actions d'une région ou d'une inter-région.

Elles seront associées à un comité de pilotage national, qui comprendra des représentants des administrations de l'Etat concerné et naturellement de la profession. Hors les murs en assurera le secrétariat.

LE PLAN EN FAVEUR DES CIRQUES SINISTRÉS PAR LES TEMPÊTES DE LA FIN DU MOIS DE DÉCEMBRE

Catherine Trautmann a demandé de procéder à une expertise indépendante, pour rapprocher les déclarations des cirques sinistrés et les estimations des assurances.

D'ores et déjà, 11 MF de crédits d'investissement ont été dégagés au bénéfice du cirque. 4 MF sont en principe destinés aux écoles, 7 MF aux entreprises et équipes de cirque. Ces interventions financières aideront à combler une part du différentiel existant entre le coût des réparations ou d'acquisition de matériels nouveaux et le remboursement des assurances.

Enfin, le ministre a décidé de porter à 7 MF le montant initialement prévu à 5 MF pour l'aide au redémarrage de l'activité.

ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE Le projet de loi adopté en 1^{re} lecture par l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture le projet de loi sur l'archéologie préventive. Celle-ci occupe, comme l'a rappelé Marcel Rogemont, rapporteur du projet pour la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, « une place dominante dans la recherche archéologique ».

Ce projet vise à donner un cadre juridique à l'archéologie préventive, née de l'essor des grands chantiers d'aménagement du territoire et des villes, postérieur à la loi validée de 1941 sur l'archéologie. Il organise ce service public, garant de l'égalité de traitement des archives du sol, en précisant notamment le rôle de prescription et de contrôle de l'Etat.

L'autre innovation essentielle de ce projet de loi consiste dans la création d'un établissement public administratif, qui permettra que soient assurés en tout temps et en tout lieu les sondages, diagnostics et opérations de fouille rendus nécessaires par les projets d'aménagement. Le financement de cet établissement sera assuré par une redevance sur sondages et diagnostics et une redevance sur fouilles dues par les aménageurs.

Le projet de loi va être examiné par le Sénat début avril.

SALON DES MÉTIERS DE LA MUSIQUE

11 et 12 mars à Grand-Couronne
(Haute-Normandie)

Ce jeune salon dont la première édition a eu lieu en 1999, est organisé sur la base de stands, de concerts, de tables rondes et de rencontres.

Aux stands qui ont remporté un grand succès auprès du public en 1999 (facteurs d'instruments, informatique musicale, multimédia, partitions) s'en ajoutent de nouveaux, en particulier, un spécialiste de la musique en braille sera présent.

Les tables rondes invitent à réfléchir sur des thèmes d'actualité : l'enseignement musical en Europe, le piratage et la survie de la production phonographique... Enfin, six concerts permettront de se confronter à des genres musicaux différents : classique, chanson française, jazz, gospel...

Renseignements :

Anne Lengart, responsable de la division culture/enseignement
Ville de Grand-Couronne
téléphone : 02.32.11.53.55

PUBLICATION

Politiques culturelles : bibliographie

Cet ouvrage, qui est un véritable document de travail, établit ainsi la recension systématique et scientifique de toutes les sources sur la notion d'histoire culturelle. Mais il propose aussi, à travers l'introduction de son auteur, une vaste réflexion sur les manières dont l'histoire s'est saisie des politiques culturelles.

Philippe Poirrier, *Bibliographie de l'histoire des politiques culturelles, France, XIXe-XXe siècles*, Comité d'histoire du ministère de la culture, La Documentation française, 1999 (95 F)



International LES SAISONS CULTURELLES ÉTRANGÈRES EN FRANCE

La perspective prioritaire du DAI est de favoriser le dialogue entre cultures. Dans cette optique, il consacre la majorité de ses moyens à soutenir l'accueil et la promotion des cultures étrangères en France, et participe ainsi activement à l'organisation des saisons culturelles étrangères aux côtés du ministère des affaires étrangères et de l'AFAA. Ces saisons sont des occasions privilégiées de mieux faire connaître la culture des pays invités et de valoriser, aux yeux du public, les différents aspects de leur scène artistique.

Le rôle du DAI vis-à-vis des saisons culturelles n'est pas seulement financier, mais aussi et surtout, de mobiliser les acteurs culturels français autour de ces projets afin d'en faire de véritables événements.

Les dernières saisons dédiées au Maroc, au Québec et à l'Ukraine, ont rencontré un grand succès.

La prochaine saison qui se déroulera de juin à décembre 2001 sera consacré à la Hongrie au moment où celle-ci s'apprête à intégrer l'Union européenne. Pays singulier par sa langue, ses traditions et son histoire, la Hongrie reste mal connue du public français. Le brassage culturel qui l'a forgée se reflète déjà dans une cinquantaine de projets en cours de montage dans les domaines les plus divers : patrimoine, art contemporain, musique, danse, théâtre et cinéma. Rendez-vous est pris avec Béla Bartók (musique), Csontváry (peinture), Zsolnay (céramique), Miklós Jancsó (cinéma) et bien d'autres.

En 2002 et 2003, ce seront la République Tchèque et la Chine qui seront à l'honneur.

Renseignements : département des affaires internationales, 01.40.15.37.06

CINÉMA

Festival international de films de femmes

24 mars >> 2 avril à Créteil

Cette année le festival s'intéresse aux *Réalisatrices de la Méditerranée* : 30 films d'Égypte, d'Espagne, de Croatie, d'Israël, d'Italie, de France, de Grèce, du Portugal, de Turquie, de Slovénie, de Tunisie, du Maroc, d'Algérie pour remonter 2000 ans d'histoire.

Un jury départagera 50 films inédits ; la section *Nouvelles images et cybergirls* permettra d'explorer toutes les techniques de l'image, « de l'icône aux nouvelles technologies » ;

chef-opératrice, une esthétique du regard est l'occasion d'une rencontre avec Caroline Champetier, Dominique le Rigoleur, Agnès Godard et Nurith Aviv.

L'édition 2000 du festival sera aussi marqué par l'ouverture officielle du centre de ressources *Iris*, un nouveau centre multimédia d'information et de documentation international dédié à l'histoire du cinéma des femmes.

CRÉATION MUSICALE

« Dangereuses visions » à Lille

Art Zoyd, groupe de musique actuelle et l'Orchestre national de Lille se sont associés afin de développer un programme de résidences entre 1997 et 2000 en suscitant la création et la diffusion d'œuvres intégrant un orchestre symphonique et des nouvelles technologies musicales et visuelles. Carte blanche est ainsi donnée à trois compositeurs invités ainsi qu'au compositeur d'Art Zoyd pour la création d'œuvres « métisses ».

Au programme cette année, des œuvres du berlinois Helmut Oehring, du belge Eric Sleichim et de Christophe Maudot et Gérard Hourbette.

Dangereuses visions III, a été créé le 28 février 2000 au Nouveau siècle Lille, par Art Zoyd, l'Orchestre national de Lille et le Blindman Kwartet, puis est présenté le 1^{er} mars à Maubeuge et le 3 mars à Créteil (Maison des Arts) dans le cadre du Festival Exit.



DES TRAVAUX À L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE

La première phase de l'opération d'aménagement/extension de l'école d'architecture de Grenoble est terminée. De nombreuses manifestations regroupées sous le thème de « L'ouverture » sont venues marquer l'achèvement de cette première phase. L'opération confiée au cabinet d'architecture Félix-Faure et Philippe Macary a permis l'aménagement d'une nouvelle cafétéria et d'un nouveau centre de documentation, le regroupement des bureaux de l'administration, la création d'une entrée visible de l'avenue de Constantine ainsi qu'un hall d'accueil spacieux et une salle d'expositions. Une nouvelle signalétique viendra compléter ces réalisations.

Ecole d'architecture de Grenoble
60 avenue de Constantine, BP 2636,
38036 Grenoble cedex 2.
Téléphone : 04.76.69.83.00.
Télécopie : 04.76.69.83.38.
Mél : info@grenoble.archi.fr

SITUATION DU GRAPHISME EN FRANCE EN 2000

La nouvelle édition du bulletin publié par la délégation aux arts plastiques innove et élargit à l'Europe son champs d'investigation sur la situation du graphisme. Elle comprend une enquête sur 6 pays afin d'identifier les signes témoignant de l'intégration du graphisme dans la vie sociale. On y retrouve le calendrier d'événements, également consultable sur le site internet du ministère de la culture et de la communication.

Renseignements :
Délégation aux arts plastiques
27, av. de l'Opéra
75001 Paris
Tél. : 01.40.15.73.00
www.culture.fr/culture/dap

NOMINATION**DIDIER DESCHAMPS**

est nommé directeur général du Centre chorégraphique national - Ballet de Lorraine à compter du 1^{er} juillet 2000.

La Ville de Nancy, la Région Lorraine, le ministère de la culture et de la communication et André Larquié, président du CCN - Ballet de Lorraine, ont décidé de proposer cette nomination au prochain conseil d'administration du Centre chorégraphique national - Ballet de Lorraine.

Ancien directeur du département danse au Conservatoire national supérieur de musique de Lyon, actuellement conseiller pour la danse au ministère de la culture et de la communication, Didier Deschamps a présenté un projet pour le Centre chorégraphique national - Ballet de Lorraine qui a reçu l'agrément des partenaires.

CATHERINE SENTIS

vient d'être nommée administrateur du Palais de Tokyo. Elle est chargée de l'assistance technique, du budget et du personnel auprès de Nicolas Bourriaud et de Jérôme Sans. Depuis 16 ans, elle a successivement occupé au ministère de la culture des fonctions de secrétaire général au centre national de la photographie puis à la galerie nationale du Jeu de Paume avant d'être chef du département des affaires financières et générales à la délégation aux arts plastiques.

CONGRÈS MONDIAL DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU THÉÂTRE/UNESCO**14 >> 21 mai à Marseille**

Premier réseau mondial d'auteurs et d'artistes du spectacle vivant, l'Institut international du théâtre / UNESCO, implanté dans 90 pays, actif sur les 5 continents, tient son congrès à Marseille, à l'initiative du Centre français du théâtre.

Spectacles, colloques, tables rondes ponctueront cette semaine. Au programme, Pietragalla et Angelin Preljocaj, Royal de Luxe et Lieux Publics, et des manifestations dans les 22

théâtres de Marseille et de la région. Plus de 400 professionnels du théâtre dramatique, lyrique et chorégraphique sont attendus pour envisager la place du spectacle vivant dans la construction d'une culture de paix. Temps fort de la manifestation, le colloque international du mercredi 17 mai, *Le théâtre, une arme pour la vie*, introduit par le spectacle *Rwanda 94* du Groupop de Liège (Jacques Delcuvellerie).

Téléphone : 01.47.70.39.84

Télécopie : 01.42.46.42.19

Mél : ili@unesco.org

<http://iti-worldwide.org>

CINÉMA**Le 23^e Festival des écoles de cinéma****13 >> 19 mars à Poitiers**

Fidèle au vœu d'Henri Langlois, son fondateur, le festival de Poitiers constitue la référence pour les écoles de cinéma du monde entier. En plus des quelque soixante films sélectionnés pour la compétition officielle, le festival présentera une rétrospective consacrée à Tim Burton, une programmation sur le devenir des jeunes cinéastes sélectionnés à Poitiers, et diverses actions pédagogiques.

Festival international des écoles de cinéma

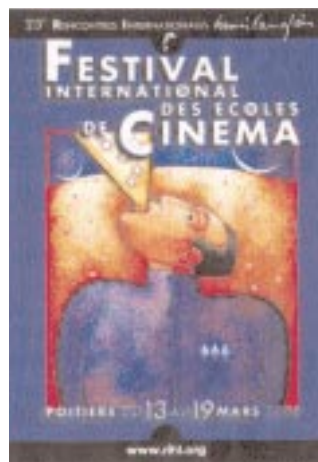
1 place de la Cathédrale

86000 Poitiers

téléphone : 05.49.41.80.00

télécopie : 05.49.41.76.01

site internet : <http://www.rihl.org>

**MUSÉE DU LOUVRE****Réouverture de la salle de consultation du département des arts graphiques**

Les visiteurs du musée du Louvre peuvent à nouveau consulter, depuis le 19 janvier 2000, les dessins individuellement dans la salle de consultation du pavillon de Flore.

La réouverture de cette salle - permettant à chacun d'admirer, assis à des tables de travail, les œuvres originales de son choix, dans le silence d'une salle aux décors majestueux réalisés en 1873 - constitue la partie visible de la refonte du département des arts graphiques, qui vient de s'achever.

Trois années de travaux - menés dans le cadre du réaménagement du Grand Louvre - ont permis au département d'accroître ses surfaces de 70% (salle de consultation, documentation, réserves d'œuvres et de cadres, ateliers de montage d'œuvres, ateliers de restauration...) et de redéployer ses collections sur trois niveaux de l'aile de Flore.

Les œuvres sont désormais conservées dans des espaces modernisés qui leur assurent des conditions optimales de température, d'hygrométrie, et de protection contre le feu et l'eau.

La salle de consultation du département des arts graphiques est ouverte tous les jours (mardi inclus), sauf le dimanche, aux horaires suivants :

du lundi au vendredi, de 13h à 18h

le samedi, de 10h à 13h.

Première inscription préalable par télécopie : 01.40.20.53.51

ou par courrier :

département des arts graphiques

musée du Louvre - 75058 Paris cedex 01

LE DÉPARTEMENT DES ARTS GRAPHIQUES DU MUSÉE DU LOUVRE

Il conserve 130 000 œuvres sur papier (dessins, pastels, miniatures, albums...) ainsi que la collection Edmond de Rothschild (3 000 dessins et 40 000 gravures) et les 16000 planches gravées de la chalcographie.

Ces œuvres ne peuvent, pour des raisons de conservation, être exposées en permanence à la lumière. Dix salles ont été en conséquence successivement ouvertes, de 1992 à 1997, dans les circuits de peintures. Une centaine d'œuvres y sont présentées par roulement.

CLAUDE-ERIC POIROUX

Rencontre avec un cinéphile engagé

Claude-Eric Poiroux est à la fois exploitant du cinéma *les 400 Coups* à Angers, délégué général du festival *Premiers plans* et directeur général d'*Europa-cinemas*. Alors que l'édition 2000 du festival des premiers films, *Premiers plans*, vient de s'achever, *La Lettre d'information* a voulu savoir ce qu'il retirait de toutes ces expériences ? Portrait d'un cinéphile engagé.

Lettre d'information : La douzième édition du festival *Premiers plans* dont vous êtes le directeur vient de s'achever. Quelles est la spécificité de cette manifestation ?

Claude-Eric Poiroux : Le festival présente une cinquantaine de premières œuvres européennes : films d'écoles, premiers courts-métrages ou longs-métrages et invite leurs réalisateurs dans une compétition couronnée de près de 600 000 francs de prix. Nous visionnons plus de 800 titres, qui constituent la quasi-totalité de la production annuelle de premiers films en Europe. Nous profitons de cette semaine pour montrer des rétrospectives et rendre des hommages à de grands réalisateurs européens. Cette année, plus de 100 films belges ont été présentés par André Delvaux, les frères Dardenne, Alain Berliner, Jean-Philippe Toussaint, Frédéric Fonteyne, Jean-Jacques Andrien...

Autour des projections, le festival organise des leçons de cinéma, des ateliers, ainsi que des lectures publiques de scénarios : Karine Viard, Lambert Wilson, Marie Trintignant, Dominique Blanc, Claire Nebout se sont prêtés à l'exercice devant un public nombreux.

LI : Cette 12^e édition était-elle un bon cru ?



Agnès Varda et Claude-Eric Poiroux. © DR

C-E P : Cette édition a révélé la place grandissante de la vidéo numérique dans la production de premiers films. Un colloque sur les technologies numériques a associé Caroline Champetier, Jean-Marc Barr, Claude Faraldo, Jacques Fansten, aux meilleurs professionnels du numérique et aux enseignants de la FEMIS.

LI : Que nous apprend-elle sur la situation actuelle du cinéma européen et en particulier du jeune cinéma ?

C-E P : Ce qui apparaît dans ces premières œuvres, c'est la profonde diversité de la production européenne. Un premier film révèle souvent très fort son lieu et sa culture d'origine. Le rôle d'un festival comme le nôtre n'est surtout pas d'uniformiser cette production, mais de mettre en valeur cette richesse et cette profusion. En revanche, nous devons donner à ces œuvres originales la possibilité de circuler sur le marché européen. Le colloque professionnel qui a clos la rétrospective belge a ainsi posé la question des petits pays producteurs.

LI : Vous êtes également à l'origine en 1991 de la création du

réseau de salles *Europa-cinemas* dont l'objectif est de renforcer la diffusion du cinéma européen en Europe. Comment ce réseau fonctionne-t-il ? Son bilan vous satisfait-il ?

C-E P : Nous agissons du côté des exploitants et de la salle parce que c'est le lieu décisif pour la carrière des films et pour la circulation des œuvres européennes. Le mécanisme est simple : apporter un soutien financier aux salles qui programment au moins un jour sur deux, un film européen, prioritairement non national. Ce système permet aux exploitants de faire des choix de programmation qui ne sont pas seulement dictés par la recherche du profit immédiat. Depuis 1992, le réseau ne cesse de s'élargir, ce qui explique que les entrées européennes ont augmenté de plus de 4 millions sur nos écrans en 1999.

Dans un proche futur, les producteurs et les distributeurs pourront s'appuyer sur un réseau de 1000 salles qui valorisent la présence et l'image du cinéma européen dans toute sa diversité. Dans le cas de certains films, les salles *Europa-Cinemas* à elles

seules fournissent plus de la moitié des entrées sur un même territoire.

LI : Comment peut-on améliorer la diffusion des films européens ? Concernant le réseau *Europa-cinemas*, ne faut-il pas inciter les salles à faire des efforts supplémentaires et adopter des critères plus exigeants pour l'obtention du label ?

C-E P : Pour être compétitif, nous devons renforcer la mise sur le marché des films européens, tant du côté de la distribution, que du côté de l'exploitation et de l'animation des salles. A l'image du festival *Premiers plans*, où plus de 40 000 spectateurs se pressent pour le cinéma européen, nous devons créer l'événement avec les films européens et là, les exploitants ont un rôle important à jouer en direction du public. Les salles du réseau sont également soutenues pour leur action en direction du jeune public.

LI : Avez-vous des projets d'extension du réseau *Europa-Cinemas* ?

C-E P : La commission se prépare à lancer *Média plus* et nous comptons sur des moyens accrus pour développer notre action dans ce secteur si stratégique de l'exploitation. Nous venons d'obtenir également du programme *Euroméd audiovisuel* des moyens importants pour élargir le réseau à douze pays méditerranéens : Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Jordanie, Israël, Autorité palestinienne, Liban, Syrie, Turquie, Chypre et Malte. Nous y soutiendrons les salles et les distributeurs pour la mise sur le marché de films européens et réciproquement, nous apporterons un soutien aux salles du réseau en Europe pour une programmation complémentaire de films méditerranéens.